



Centre de compétences en numérisation (CCN)

Critères d'admissibilité pour s'inscrire à la base de données des fournisseurs de technologies numériques du CCN

Critères d'admissibilité pour les fournisseurs de technologies numériques :

- Être constitué en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et détenir un numéro d'entreprise valide.
- Être une entreprise privée à but lucratif.
- Être situé en Ontario, posséder un établissement stable en Ontario et avoir plus de 50 % de ses employés dans la province de l'Ontario.
- Les fournisseurs de services conseils sans technologie brevetée et les revendeurs de technologies ne seront pas pris en considération pour la base de données.
- Les conseillers en adoption du numérique qui ont déjà travaillé sur un projet du PMAN ne peuvent être considérés comme fournisseurs d'un projet de démonstration de technologies avec la même PME.

Remarques importantes pour les fournisseurs de technologies numériques :

- Seules les entreprises de technologies de l'Ontario figureront dans la base de données.
- L'inclusion dans la base de données ne signifie pas que l'entreprise est cautionnée par le CIO; le fournisseur ne peut donc pas s'en servir dans cette optique.
- La base de données contient des renseignements transmis volontairement et partagés à des fins de partenariats uniquement.
- Le CIO se réserve le droit d'approuver ou de refuser les demandes d'inscription à la base de données.
- Le CIO se réserve le droit de retirer des fournisseurs de technologies numériques de la base de données.
- Les fournisseurs doivent offrir une technologie validée et commercialisée.